

GRENOBLE

Résidence Mutualité Olympique



DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN, VOTRE COPROPRIÉTÉ EST ACCOMPAGNÉE DANS UN PROGRAMME GLOBAL DE RENOVATION.



Le POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) a permis notamment entre 2018 et 2022 de :

- Doter la copropriété d'un nouvel état descriptif de division (EDD) pour une meilleure répartition et un rééquilibrage des charges entre les différents copropriétaires,
- Mettre à jour le règlement de copropriété,
- Mettre en place un suivi rigoureux des impayés de charges,
- Mettre en place des réunions régulières entre le syndic et le conseil syndical, afin de suivre l'évolution de la situation et faire remonter les difficultés et les besoins de la copropriété,
- Désigner l'Atelier Paris et Associés en tant que maître d'œuvre pour élaborer un programme de travaux.

CET ACCOMPAGNEMENT A PRIS FIN POUR LAISSER PLACE À UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ AFIN D'AVANCER SUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET SUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DANS LES PROCHAINS MOIS.



L'OPAH CD (opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriété dégradée) va permettre entre 2023 et 2028 de :

- Définir un programme de travaux nécessaire à la rénovation globale de la copropriété dans le respect des capacités financières des copropriétaires,
- Accompagner les ménages en difficulté,
- Valoriser le fonctionnement de la copropriété,
- Travailler ensemble les questions d'insertion urbaine,
- Trouver ensemble des solutions au devenir des locaux commerciaux en rez de chaussée.

*Rendez-vous le
11 septembre à 18h
au pied de l'immeuble
pour une présentation
de l'OPAH CD*

PROCHAINE ÉTAPE : TRAVAILLER ACTIVEMENT À UN ABAISSEMENT CONSÉQUENT DES IMPAYÉS DE CHARGES DE COPROPRIÉTÉ.

Cette action préalable est cruciale pour la poursuite de l'accompagnement.

Une réunion de suivi des impayés est organisée tous les trimestres entre le Syndic, le conseil syndical et Urbanis. Des procédures sont engagées contre les copropriétaires débiteurs.

Si vous êtes en impayés, avant que le syndic ne mette en place des procédures contentieuses, vous pouvez contacter URBANIS pour vérifier si un accompagnement social peut vous être proposé.

Le cabinet Urbanis est présent aux côtés de votre syndic pour répondre à vos questions.

● SYNDIC : Sébastien ROUX, 04 38 12 44 50, sroux@citya.com

● URBANIS : 04 56 60 44 69, rmo@urbanis.fr

● METROPOLE : Caroline NICOLAS, 04 56 58 51 52, caroline.nicolas@grenoblealpesmetropole.fr



lesvilleneuve.fr